



Traité Tamid

Michna 2 - Chapitre 1

מִי שֶׁהוּא רוֹצֵה לְתַרֵם אֶת הַמִּזְבֵּחַ,

מִשְׁכִּים וְטוֹבֵל עַד שֶׁלֹא יִבּוֹא הַמְּמַנֶּה.
וְכִי בָּאִיזוֹ שְׁעָה הַמְּמַנֶּה בָּא?

לֹא כָּל הָעֵתִים שְׁוֹת:

פְּעָמִים שֶׁהוּא בָּא מִקְרִיאַת הַגְּבֵר,
אוֹ סְמוּךְ לוֹ,

מִלְפָּנָיו אוֹ מִלְאַחֲרָיו.

הַמְּמַנֶּה בָּא וְדוֹפֵק עֲלֵיהֶם, וְהֵם פֹּתְחוּ לוֹ.
אָמַר לָהֶן:

מִי שֶׁטָּבַל, יִבּוֹא וַיְפִיס.
הַפִּיסוּ;

זָכָה מִי שֶׁזָּכָה.

[La Mishna décrit le début du service quotidien au Temple : Parmi les membres de la famille de Kohanim qui doivent servir au Temple ce jour-là, celui qui veut enlever les cendres de l'autel se lève tôt et s'immerge dans un bain rituel, comme l'exige toute personne qui entre dans la cour du Temple. Il doit s'immerger avant l'arrivée du Kohen désigné, car ce dernier supervise le tirage au sort qui détermine quels Kohanim accomplissent les différents rites du service du Temple, et le premier de ces tirages détermine qui sera chargé d'enlever les cendres]. Et à quelle heure le Kohen désigné arrive-t-il ? Les heures de son arrivée ne sont pas toutes les mêmes. Il y a des moments où il vient à l'appel du coq [hagever], ou il peut venir à un moment adjacent, soit avant l'appel du coq, soit après celui-ci. Le Kohen désigné arrive à la Chambre du Brasier, où les Kohanim de la famille patrilinéaire sont rassemblés, et il frappe à la porte pour les avertir de lui ouvrir. Et quand ils lui ouvrent la porte, il leur dit : « Quiconque s'est immergé dans le bain rituel peut venir participer au tirage au sort. » Ils organisèrent alors le tirage, et celui qui gagnait ce tirage gagnait le privilège d'accomplir le rite de l'enlèvement des cendres].



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.